



LA CHAMBRE
DE COMMERCE RÉGIONALE
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

GAZ DE SCHISTE

Pour un développement durable et respectueux
des citoyens et de l'environnement

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU
BUREAU D'AUDIENCE PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT
PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE
RÉGIONALE DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

Juin 2014

Introduction

La Chambre de commerce régionale de Chaudière-Appalaches (CCRCA) regroupe dix-huit chambres de commerce locales dont celles de Lévis, St-Georges, Thetford Mines, Bellechasse, Montmagny, Beauceville, Disraeli, East-Broughton, Nouvelle-Beauce, St-Côme-Linière, St-Ephrem, St-Frédéric, St-Joseph-de-Beauce, St-Martin, Lotbinière, Est de la Beauce, Ste-Justine et Tring-Jonction.

La mission de la Chambre régionale est de représenter les chambres de commerce locales auprès de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ), et des autres instances socio-économiques et politiques régionales et nationales.

Notre réflexion sur le dossier des Gaz de Schiste du Shale Utica

1.0 Le développement de la ressource

- La découverte de gaz emprisonné dans le shale (schiste) à plus de 1 000 mètres de profondeur et la possibilité de l'extraire par de nouvelles technologies comme le forage horizontal laisse entrevoir des perspectives intéressantes pour augmenter l'autonomie énergétique du Québec.
- La découverte récente de gaz de schiste (Shale) au sud du St-Laurent, notamment dans Lotbinière laisse présager un potentiel intéressant de croissance de la richesse pour notre région et celle au Québec.
- Il faut utiliser la bonne source d'énergie au bon endroit. L'électricité est l'énergie la plus appropriée dans nos résidences pour l'éclairage, nos appareils électroménagers et électroniques. Dans l'industrie, l'électricité est essentielle pour activer les moteurs, les systèmes informatiques, les systèmes de surveillance, etc. Pour les transports, le pétrole est la source no 1 d'énergie dans les autos, camions, autobus, bateaux, avions, etc.
- L'utilisation accrue de gaz naturel dans les transports pourrait constituer une voie intéressante comme substitut à l'essence, au mazout ou au kérozène pour réduire les émissions de G.E.S et générer des retombées économiques au Québec.
- La pureté du gaz prélevé semble prometteuse. L'absence de H₂S, de CO₂, de métaux lourds et de particules radioactives en font un produit recherché.
- Sa grande efficacité énergétique (aux environs de 95%) et de sa combustion qui génère beaucoup moins de G.E.S. que le charbon et le pétrole, le gaz naturel est voué à une avenir brillant dans les procédés industriels requérant beaucoup de chaleur. De même, pour le chauffage des espaces, le gaz est incomparable en terme d'efficacité et de rapidité de chauffe.

2.0 Les défis environnementaux et l'acceptabilité sociale

L'Évaluation environnementale stratégique (EES) a permis de générer plus de 70 études et rapports scientifiques. Nous pouvons maintenant mieux saisir les divers aspects de cette filière énergétique embryonnaire au Québec mais en développement fulgurant aux États-Unis et dans l'Ouest du Canada.

Il est primordial dans la perspective du développement d'une industrie comme celle du gaz de schiste de considérer les enjeux de développement durable du territoire et des préoccupations des acteurs territoriaux en matière d'aménagement et de gestion du territoire. (ANNEXE 1)

La peur de l'inconnu

Il est tout à fait compréhensible que certains citoyens expriment des inquiétudes face à cette nouvelle filière énergétique au Québec, surtout si les opérations de forage exploratoires se déroulent dans leur communauté. Le manque d'information adéquate a pu déclencher chez certains un réflexe de peur et de rejet de ces nouvelles activités. Peur de la contamination de l'eau souterraine, des sols et de l'air, perte de valeur des résidences, dommages au réseau routier et à l'environnement.

La nécessité d'un encadrement réglementaire

Il va de soi que la coexistence d'activités à priori si différentes ne peut être atteinte sans un encadrement approprié. Les règles du jeu doivent être claires pour les citoyens comme pour les promoteurs qui doivent investir plusieurs millions de dollars avant de savoir si l'exploitation de gaz de schiste pourrait être rentable au Québec.

Il faut donc encadrer adéquatement cette phase cruciale sans l'étouffer si le Québec veut voir émerger un jour une industrie qui rapporte des dividendes intéressants pour la collectivité.

3.0 Les opportunités d'affaires et la sous-traitance régionale

La CCRCA est d'avis que les producteurs de gaz (actuellement plutôt des explorateurs) devraient maximiser le recours aux sous-traitants locaux et régionaux : entreprises de terrassement, camionnage, fournisseurs de matériaux, quincaillerie, services professionnels, etc.

Un engagement ferme de chaque promoteur de maximiser les retombées économiques locales et régionales est essentiel pour convaincre la population du bien-fondé de telles activités dans les communautés.

4.0 Formation de la main-d'œuvre

Des institutions d'enseignement comme le Cégep de Thetford ont montré un intérêt pour former des techniciens dans les technologies gazières. Ce Cégep forme déjà depuis plus de 40 ans des techniciens miniers, qui oeuvrent au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde.

Sommaire de nos observations dans ce dossier

- Il faut établir un encadrement adéquat de cette filière industrielle pour lui permettre de se développer lorsque les conditions économiques et les prix du gaz sur le marché le justifieront et ce dans le respect de l'environnement et des communautés d'accueil. Cette approche de planification donnerait aux décideurs publics un outil efficace pour élaborer des politiques dans les domaines des ressources naturelles, de la gestion du territoire et des transports, et de l'énergie sous toutes ses formes.
- Dans une perspective de développement durable, le gouvernement doit tenir compte des 16 principes définis à l'ANNEXE 2 par la **Loi sur le développement durable**.
- Le développement de cette filière énergétique devra être économiquement rentable pour toutes les parties prenantes incluant les collectivités environnantes, les propriétaires fonciers, les entreprises locales (dont les sous-traitantes), les municipalités, les gouvernements et, bien entendu, les promoteurs et investisseurs.

Il faudra donc prévoir un système de compensation aux municipalités locales où l'industrie pourrait s'implanter pour l'utilisation des infrastructures et les nuisances aux citoyens. De plus il faut s'assurer de redevances acceptables au Gouvernement du Québec qui seraient versées au Fonds des générations ou à un nouveau Fonds souverain semblable à celui de la Norvège.

- Afin de favoriser l'émergence au Québec de la filière du gaz de schiste et maximiser les retombées économiques locales et régionales, le gouvernement doit orienter ses choix parmi les scénarios de développement suggérés par le comité ÉES (ANNEXE 3). **La CCRCA est d'avis que le Scénario no 1 "Aucun développement" n'est pas une option car il est peu réaliste et contraire au développement durable qui doit inclure les aspects économique, environnemental et social.**
- Lors d'une éventuelle phase d'exploitation, les puits devront être raccordés par gazoduc entre eux. Ces raccordements passeront par des milieux agro-forestiers très actifs; la multiplication des emprises, des tronçons et des plateformes de forage fera diminuer les superficies cultivables et entraînera une diminution de la quantité de matière ligneuse.

Un contrat-type serait souhaitable pour permettre aux propriétaires fonciers de négocier des compensations raisonnables lorsque des entreprises gazières souhaiteront explorer et exploiter des gisements sur leur propriété. Il est important de prévoir un dédommagement pour la présence des réseaux de raccordements et autres infrastructures ainsi que les inconvénients causés lors des forages et de l'exploitation.

Conclusion et recommandations

Le Québec a une chance unique de posséder dans son sous-sol un vaste éventail de ressources minières. La possibilité d'extraire dans le Sud du Québec du gaz naturel de grande qualité représente une opportunité unique qu'il ne faut pas gaspiller ni pour la population actuelle, ni pour les générations à venir. Les retombées économiques potentielles comme la création et le maintien de milliers d'emplois, de nouvelles sources de revenus pour les gouvernements sous forme d'impôts et redevances, l'émergence de nouvelles entreprises de services techniques et autres sont des incitatifs puissants à analyser avec soin cette filière énergétique.

Par conséquent, la CCRCA recommande au gouvernement du Québec d'encadrer (sans l'étouffer) et d'accompagner les promoteurs dans leurs démarches d'acceptabilité sociale auprès des populations concernées. L'industrie naissante de l'extraction du gaz naturel pourra ainsi évoluer dans le respect des populations et de l'environnement; ainsi elle sera en mesure de développer le plein potentiel économique réel des réserves de gaz dans le sous-sol du Québec.

La CCRCA recommande aux entreprises impliquées dans la recherche et l'exploitation du gaz de créer en collaboration avec les représentants socio-économiques concernés des comités de maximisation des retombées économiques dans chacune des principales régions visées, dont Chaudière-Appalaches.

La CCRCA recommande au gouvernement du Québec d'établir un régime de redevances réalistes sur l'exploitation du gaz de schiste et la mise sur pied d'un fonds souverain semblable au fonds des générations. Ces redevances devront prendre en considération la valeur de la ressource, les frais d'exploitation et les mesures de protection et de restauration de l'environnement incluant la mise sur pied d'un fonds dédié à la remise en état des sites à la fermeture des puits .

La CCRCA recommande au gouvernement du Québec d'accréditer un nouveau cours au Cégep de Thetford et ailleurs au Québec pour qu'il puisse former sans tarder le personnel technique requis pour les opérations d'exploration et d'exploitation du gaz de schiste au Québec.

La CCRCA recommande à l'industrie gazière et aux municipalités concernées d'établir et d'entretenir un dialogue constructif sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste sur les territoires ciblés.

La CCRCA recommande au gouvernement d'exiger que les compagnies se consultent afin d'établir un plan de développement des réseaux de raccordements minimisant les impacts sur le milieu routier, agricole et forestier.

MERCI

Pour information : Chambre de commerce régionale de Chaudière-Appalaches (CCRCA)

ANNEXE 1

Les enjeux du développement durable du territoire et préoccupations des acteurs territoriaux en matière d'aménagement et de gestion du territoire.

(extrait de la page 21 du Rapport Synthèse de l'EES sur le gaz de schiste Janvier 2014)

- **Social :**
 - Perte du patrimoine historique et culturel
 - Perte des paysages bâtis et naturels
 - Perte des sites archéologiques
 - Pérennité des sites d'intérêt patrimoniaux et paysagers
 - Environnement/santé/qualité de vie

- **Cohabitation des usages**
 - Cohabitation des usages en territoire agricole
 - Cohabitation des usages en territoire forestier
 - Cohabitation des usages avec les sites patrimoniaux et paysagers
 - Cohabitation des usages avec les milieux naturels
 - Cohabitation des usages avec les milieux humides
 - Perte d'homogénéité du territoire agricole
 - Perte d'homogénéité du territoire forestier
 - Apport économique de l'activité agricole
 - Polyvalence de la forêt (facteurs socioéconomiques)

- **Environnemental**
 - Perte des milieux naturels
 - Perte des milieux humides
 - Perte de la biodiversité
 - Pérennité des milieux naturels et humides
 - Mentions de protection intégrale des milieux naturels et humides

- **Agricole**
 - Perte des terres et des activités agricoles
 - Pérennité de l'agriculture

- **Forestier**
 - Perte du territoire forestier
 - Perte des érablières
 - Perte des caractéristiques biophysiques de la forêt (et sa biodiversité)
 - Pérennité de la forêt

ANNEXE 2

Les 16 principes de développement durable

(extrait de la page 7 du Rapport Synthèse de l'EES sur le gaz de schiste Janvier 2014)

1-Santé et qualité de vie : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature.

2-Équité et solidarité sociales : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociale.

3-Protection de l'environnement : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement.

4-Efficacité économique : l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement.

5-Participation et engagement: la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique.

6-Accès au savoir : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable.

7-Subsidiarité : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernées.

8-Partenariat et coopération intergouvernementale : les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci.

9-Prévention : en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source.

10-Précaution : lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement.

11-Protection du patrimoine culturel : le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et des savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent.

12-Préservation de la biodiversité : la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée au bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens.

13-Respect de la capacité de support des écosystèmes : les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité.

14-Production et consommation responsables : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficiente, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources.

15-Pollueur payeur : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci.

16-Internalisation des coûts : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, depuis leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

ANNEXE 3

Les scénarios de développement

(extrait de la page 6 du Rapport Synthèse de l'EES sur le gaz de schiste Janvier 2014)

Scénario 1 : Aucun développement

Ce scénario prévoit qu'il n'y aura aucun nouveau forage dans le shale d'Utica au cours des 25 prochaines années. Malgré l'absence de tout nouveau forage dans le cadre de ce scénario, l'existence des puits et des permis d'exploration actuels peut entraîner des impacts sociaux, environnementaux et économiques.

Scénario 2 : Exploration seulement

Ce scénario prévoit que seuls des forages d'exploration seront effectués au cours des prochaines années. Les impacts à évaluer dans le cas de ce scénario touchent essentiellement les activités liées aux travaux préliminaires et à la phase « Exploration » du projet type.

Scénario 3 : Développement à petite échelle

Ce scénario prévoit le développement de la partie nord-est du corridor 2 qui, sur la base des connaissances actuelles, offre le meilleur potentiel de rentabilité. Cette zone couvre un territoire de 1 258 km². Quelque 166 sites multipuits de 6 puits chacun seraient installés, pour un total de 1 000 puits.

Scénario 4 : Développement à moyenne échelle

Ce scénario prévoit le développement de l'industrie dans l'ensemble du corridor 2. La superficie de cette zone est de 5 000 km². L'hypothèse retenue consiste à installer 600 plateformes de forage de 6 puits chacune pour un total de 3 600 puits.

Scénario 5 : Développement à grande échelle

Ce scénario prévoit le développement de l'ensemble du shale d'Utica que l'on retrouve dans les trois corridors décrits précédemment. Ces trois corridors couvrent une superficie de 15 800 km². L'hypothèse retenue consiste à installer 1 500 plateformes de forage de 6 puits chacune pour un total de 9 000 puits.

BIBLIOGRAPHIE

BAPE, Développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec, Rapport 273, Février 2011

Comité de l'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste, Rapport synthèse, Évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste, Janvier 2014

CCRCA, Gaz de schiste, Pour un développement durable et respectueux des citoyens et de l'environnement, Mémoire présenté au BAPE le 9 novembre 2010

MDDEP, Loi sur le développement durable, 19 avril 2006